

GREFFIER DE TRIBUNAL DE COMMERCE

Descriptif du métier et missions principales

Officiers publics et ministériels, les greffiers des tribunaux de commerce sont des professionnels libéraux au service de la justice commerciale et du monde économique.

Ses missions :

- Assurer les services administratifs, l'accueil des justiciables et des entreprises,
- Assister le juge dans la conservation des actes (enrôlement des affaires, assistance à l'audience, mise en forme des décisions...).

Mais il est également chargé de tenir le registre du commerce et des sociétés (RCS), y compris dans sa version numérique ([site Infogreffe](#)), le fichier des sûretés (nantissements et privilèges) et de gérer les procédures collectives (faillites) au sein du tribunal de commerce où il exerce.

Depuis la « Loi Macron », [les données du RCS sont également transmises à l'Institut national de la propriété intellectuelle](#) qui les rend accessibles gratuitement sur demande.

Il exerce son activité sous le contrôle du Ministère public et donc du Ministère de la Justice, son autorité de tutelle.

Conditions d'accès au métier

Diplôme requis : niveau bac+4

Le candidat doit être titulaire d'un Master 1 de droit.

L'accès à la profession repose désormais sur la réussite d'un concours annuel, suivi d'un stage d'un an auprès d'un greffe de tribunal de commerce et du passage avec succès d'un examen professionnel.

Epreuves écrites du concours (admissibilité)

Les épreuves écrites d'admissibilité sont les suivantes (A. 742-6) :

- Une dissertation de 3 heures portant sur un sujet de droit civil ou de droit commercial (coefficient 3)
- Une épreuve de 2 heures portant sur un ou plusieurs cas pratiques sur des sujets de droit commercial (coefficient 4)
- une épreuve de 2 heures portant sur un ou plusieurs cas pratiques sur des sujets de procédure civile et commerciale (coefficient 4) ;

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

- procédure civile et commerciale (coefficient 4) ;

Epreuves orales d'admission

Les épreuves écrites d'admissibilité sont les suivantes (A. 742-6) :

- Une épreuve de 30 minutes (précédée de 30 minutes de préparation) portant sur un sujet se rattachant au droit commercial, à la procédure civile et commerciale, à la réglementation professionnelle du greffier de tribunal de commerce ou à l'organisation et la gestion d'un greffe, suivie d'une conversation avec le jury portant sur les mêmes matières (coefficient 4)
- Un entretien avec le jury de 20 minutes portant sur le parcours et la motivation du candidat, à partir d'une fiche individuelle de renseignements préalablement remplie par le candidat, ainsi que sur ses aptitudes à exercer les fonctions de greffier de tribunal de commerce et à en respecter la déontologie (coefficient 3) ;

Plus d'informations sur le site du Conseil National des Greffiers des tribunaux de Commerce (annales, date du concours etc.) : <https://www.cngtc.fr/fr/conditions-d-acces-a-la-profession-.html>

Le parcours d'études avec l'Université Paris Panthéon-Assas

- Licence de droit
- Master 1 de droit

Qualités et compétences requises

- **Rigueur**
- **Discrétion**
- **Bonnes connaissances en droit**

Emploi

Le greffier de tribunal de commerce est rémunéré à l'acte selon un tarif réglementé qui peut évoluer. Il a ainsi diminué de plus de 10% en 2016. Il a en charge les frais de fonctionnement de son office et les investissements technologiques liés à l'évolution digitale du service public.

Mais il exerce l'une des professions réglementées les plus lucratives. En 2013, le revenu net mensuel médian des greffiers de tribunaux de commerce approchait 30 000 euros par mois, selon un rapport de l'Inspection des Finances.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Dossier documentaire n°500

Classeur CIDJ n°2.51

ONISEP. *Les métiers de la justice*. 2020

2) Liens utiles

- **Conseil National des Greffiers des tribunaux de Commerce (annales, date du concours etc.)**

<https://www.cngtc.fr/fr/conditions-d-acces-a-la-profession-.html>

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- <https://www.orientation-pour-tous.fr/>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2018.